

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple- Un But- Une Foi

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES
UNIVERSITES DES CENTRES UNIVERSITAIRES
REGIONAUX ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)**

MEMOIRE DE MAITRISE

THEME :

L'ETHIQUE DANS LE SPORT

Présenté Par :

Mbacké DIENG

Sous la Direction de :

M. Amadou A. SEYE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2009-2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
5	
<u>CHAPITRE I : LA REVUE DE LA LITTÉRATURE</u>	
1-GENERALITE SUR LE SPORT:	9
1-1. <u>HISTORIQUE DU SPORT</u>	9
1-2. <u>DEFINITION DU SPORT</u>	9
1-3. <u>LES OBJECTIFS DU SPORT:</u>	10
2- GENERALITE SUR L'ETHIQUE:	13
2-1. <u>DEFINITION</u>	13
2-2. <u>CHAPITRE DE L'ETHIQUE DU SPORT:</u>	14
2-3. <u>CHARTRE POUR LE SPORT ET L'ETHIQUE:</u>	15
2-4. <u>L'ETHIQUE SPORTIVE: POINT DE VUE D'UNE JEUNE GENERATION</u> ... 16	
2-4.1. <u>LE FAIRE PLAY</u>	18
2-4.2. <u>LES REGLEMENTS</u>	18
2-4.1.1 <u>INFRACTION AUX REGLEMENTS</u>	19
2-4.1.2. <u>PARTIALITE DES JUGES</u>	19
2-4.3. <u>LE DOPAGE</u>	19
2-4.3.1 <u>L'ADHESION DU SPORTIF</u>	20
2-4.3.2 <u>POURQUOI EST-IL INTERDIT</u>	20
2-4.3.3 <u>LA DEPENALISATION DU DOPAGE</u>	21
2-4.3.4 <u>LA DEPENALISATION POUR DES MOTIFS D'EFFICACITE</u> 21	
<u>CHAPITRE II: METHODOLOGIE</u>	
L'INSTRUMENT DE RECHERCHE:	23
1- <u>L'ENTRETIEN</u>	23
2- <u>LA POPULATION</u>	23
3- <u>L'ANALYSE DOCUMENTAIRE</u>	23
4- <u>TRAITEMENT DES DONNEES</u>	24
5- <u>LES LIMITES DE L'ETUDE</u>	24
<u>CHAPITRE III: ANALYSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS:</u>	
1- <u>LE SPORT: INDUSTRIE MONDIALE</u>	25
a. <u>LA RECHERCHE IMMEDIATE DE RESULTAT:</u>	25
b. <u>L'ECONOMIE DANS LE SPORT:</u>	26
c. <u>LA SATISFACTION DES SPONSORS</u>	27
2- <u>LES RESSOURCES INSUFFISANTES:</u>	28
a. <u>INSUFFISANCE DES RESSOURCES HUMAINES</u>	28
b. <u>INSUFFISANCE DES RESSOURCES FINANCIERES ET</u>	
<u>MATERIELLES:</u>	29
b-1- <u>INSUFFISANCE FINANCIERE:</u>	29
b-2- <u>INSUFFISANCE DES RESSOURCES MATERIELLES</u>	30

3- <u>DES ATHLETES PEU ENGAGES OU NON MOTIVES</u>	31
a- <u>L'ENGAGEMENT DES ENCADREURS DANS DIFFERENTS</u>	
<u>SECTEUR</u>	31
b- <u>DES ACTEURS PEU MOTIVES DANS CERTAINS CLUBS</u>	
<u>SENEGALAIS</u>	31
c- <u>UNE MAUVAISE COOPERATION AVEC LES AUTRES</u>	
<u>SECTEURS</u>	31
4- <u>UNE ORGANISATION ET UNE COMMUNICATION DES ACTIVITES SPORTIVES</u>	
<u>DEFAILLANTES</u>	32
5- <u>LES CONDITIONS DE VIE DES ACTEURS</u>	32
<i>CHAPITRE IV: <u>DISCUSSION ET SUGGESTIONS</u></i>	
1- <u>DISCUSSION</u>	33
2- <u>SUGGESTION</u>	38
<i><u>CONCLUSION</u></i>	41

DEDICACES

Au Nom de Dieu le Clément le Miséricordieux, le Tout Puissant

Je dédie ce travail à :

♣ Mon humble et très cher père, pour ses prières et tout ce qu'il fait pour ma réussite. C'est le bonheur de ma vie tes yeux me regardent, longue vie à toi papa, je te dois beaucoup.

♣ A ma très chère mère qui n'a cessé d'ôter les innombrables obstacles de nos chemins pleines de puces et de punaises, que le Tout Puissant veille sur elle et lui donne une longue et paisible vie.

♣ A mon oncle feu Mbaye Mak LABOU

♣ A mes oncles Lamine Sarr, Farba Diouf et Fodé Sarr

♣ Mes tantes Coumba Diouf et son mari Babacar Faye, Sélbé et Khady Diouf, Ndeye Aida Diallo, Amy Ndiaye, Coumba Senghor, Ndeye Séne et Fatou Faye

♣ A ma très chère femme MANE NGORA FAYE qui m'a beaucoup accompagné et m'a compris

♣ Mes frères Omar Senghor, Pape M Dieng, Tapha Dieng, Babacar et Omar Dieng, Pape M Faye et sa femme Ya Mama Diouf, Khadim Vieux Faye et Papa Gueye

♣ Mes Sœurs Maty, Ndeye Aida et Raby Dieng, Boury, Seynabou, Faly et Ndeye Faye, Nga Thiaw et Awa Diouf

♣ Mes cousins Ablaye, Waly et Moussa Labou et Waly Mbissane Diouf

♣ Mes cousines Jacqueline, Marthe, Mamy, Ndeye et la Petite Penda

♣ Mes amis Ndiégane, Tidiane Diop, Ousmane Sagne, Alassane Coulibaly dit Coulou, Abou Diallo, Moustapha Mbacké Ndiaye, Lucien, Julio, Yven, Ndeye Khady, Karéle Malou, Mag Nzalé, Mag Fofana, Docteur

Séne, Dialisto, Pascal, Massaro, Lamtoro, waly Ndiaye

♣ Le comité des supporters du DAKAR UNIVERSITE CLUB,

♣ Le bureau du DUC basket et à Joseph Mathiam Ndiaye dit Mag Joe

♣ A mes partenaires Maître Babacar Ndiaye, Président Pape Ousmane Diallo, Madame Ba, Bigué Sagna, Rama Sagna, Roseline et Eva Goudiaby, Pape Ousmane Fall,

♣ Et toute ma promotion

REMERCIEMENTS

Nous tenons a remercier toutes les personnes qui ont de près ou de loin contribuer à la réalisation de notre étude qu'il nous soit permis de citer:

♣Monsieur SEYE directeur de ce mémoire qu'il a dirigé avec rigueur et une disponibilité et une grande générosité de cœur et d'esprit.

♣Mes voisins de chambre Arouna Diarra, Mamadou Lamine Badji, Michel Tine, Pathe Thiaw et Mouhamed Diagne.

♣Tous les Professeurs de L'INSEPS pour leur soutien, leur engagement et leurs conseils.

♣L'ensemble du personnel Administratif et Technique de L'INSEPS.

♣Toutes les personnes qui ont voulu répondre aux entretiens

RESUME

Selon la place importante qu'occupe l'éthique dans l'activité de toute personne dans une société bien déterminée, nous avons jugé nécessaire de travailler sur le thème de l'éthique dans le sport car c'est un thème qui est au quotidien de toute les sociétés .Etant important pour la bonne marche du sport, notre travail consiste de voire l'impact de l'éthique dans le milieu sportif.

Ainsi pour notre étude, nous avons choisi quelques fédérations comme le basket, le foot -Ball, le CNG de lutte, l'athlétisme et dans le mouvement navétane pour avoir une idée générale sur l'éthique dans le sport.

Sur le terrain nous nous sommes déplacés en vers notre population de recherche pour mener nos entretiens. Par ailleurs, nous avons rencontré beaucoup de difficultés a cause de leur indisponibilité.

Au terme de notre étude, nous avons trouvé que la plupart des acteurs trouvent qu'il est important de faire revivre l'éthique dans le milieu sportif.

INTRODUCTION

Le sport, dans la plus part des pays, est un élément important du mode de vie, constitutif de l'activité culturelle au quotidien. Il répond aux attentes et aux besoins de la société et des individus contemporains. Il est ouvert à tous les groupes de la population, sans distinction d'âge, de sexes, de couleurs, de condition sociale. « L'esprit du sport » ne peut-être qu'une disposition d'esprit fondée sur des principes d'éthique.

On peut dire que le sport est selon Donald GUAY : « une activité physique compétitive et amusement pratiqué en vue d'un enjeu, selon les règles écrites et un esprit de fait, d'équité, de moral, d'éthique et de loyauté.

Le sport, une école de la vie où se transmettent les valeurs de coopérations, de partage et de travail d'équipe, d'estime et de considération de soi, d'honnêteté, de discipline et de respect de la règle et des valeurs autant de choses qui permettent de s'insérer convenablement dans la société.

Cependant nous constatons aujourd'hui, les efforts mis en œuvres dans tous les domaines du sport par les différentes structures d'une part et l'augmentation exponentielle du nombre de sportifs d'autre part, que cette éthique qui est née de l'esprit du jeu, et de la fête est aujourd'hui menacée, car plus le sport s'élargit et s'adapte aux risques de voir trahie sa nature.

Sur ce, le sport semble avoir cessé de jouer ce rôle de premier plan et peine à remplir les missions qui lui sont dévolues.

Or cela va se refléter dans le sport du monde entier qui depuis quelques années enregistre de nombreux cas de tricheries au niveau mondial. On a beaucoup épilogué du cas de la main de THIERY HENRY lors de la phase éliminatoire de la coupe du monde de football 2010.

C'est dans ce contexte que se situe notre sujet qui s'intitule « le rôle de l'éthique dans le sport ». Autrement dit notre problématique est de savoir comment l'éthique peut assainir la pratique sportive et mettre ainsi en exergue son impact de manière générale dans le sport.

L'étude d'un tel sujet nous pousse à poser certaines questions de recherche.

- Quels sont les facteurs explicatifs de l'éthique dans le sport ?
- Quels sont les suggestions envisagées pour l'amélioration du respect des règles et morales dans le sport ?

Telles sont les interrogations majeurs qui guident notre travail. Dans l'optique d'y répondre, nous nous fixons les objectifs suivants :

- Un objectif général constituant à nous interroger sur les missions dévolues à l'éthique du sport.
- Deux objectifs spécifiques dont l'un permet de diagnostiquer les problèmes rencontrés par le sportif pouvant les pousser à ne pas respecter les lois sportives et l'autre d'envisager des suggestions pour la redynamisation de l'éthique dans le sport. De nombreuses ouvertures de recherches et de discussions sont possibles au sein de cet espace thématique. Mais rares sont les investigations ou les travaux de recherches menés jusqu'ici à l'INSEPS sur l'éthique dans le sport. Par ailleurs, tous les acteurs c'est-à-dire athlètes, administrateurs, supporters...s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de réfléchir sur les problèmes d'éthique sportives dans le monde en général et au Sénégal en particulier.

D'où l'intérêt de l'étude sur le respect des lois et règlement du sport qui constitue dans son essence une base essentielle de sa pratique. C'est pourquoi, cette étude va s'interroger sur les missions dévolues au sport par l'éthique pour mieux attirer l'attention des acteurs quand aux difficultés rencontrées par cette partie essentielles du sport.

Un plan axé sur quatre chapitres va être adopté pour cette étude.

- ✓ Le premier constatera la revue de la littérature.
- ✓ Le deuxième proposera de faire l'objet de l'exposé de la méthodologie qui repose essentiellement sur l'entretien et l'analyse documentaire.
- ✓ Le troisième abordera la présentation et commentaire des résultats
- ✓ Le quatrième et dernier chapitre s'évertue à proposer une discussion, des pistes de suggestions pouvant relancer l'éthique dans le sport.

CHAPITRE I : LA REVUE DE LA LITTÉRATURE

1 - GENERALITE SUR LE SPORT

1-1. HISTORIQUE DU SPORT

Les activités physiques sont de la lutte pour la vie innovée par les hommes des premiers âges. L'intérêt de conservation ou la quête de la substance ont longtemps été les seules manifestations en dehors des gestes de l'existence quotidiennes, de la race humaine. Mais dès que l'homme peut relâcher son attention, dès qu'il se sent en sécurité ses mouvements, son comportement l'ont conduit de l'instinct originel pour accorder quelques intérêt au loisir.

Les traces palpables les plus anciennes que nous avons des activités athlétiques remontent à 3500 avant Jésus Christ : des bas reliefs égyptiens représentent en effet des hommes effectuant des exercices de courses, de saut, ainsi que de la natation et de l'équitation

Vers 2700 avant J. C, la civilisation chinoise faisait une civilisation raisonnée des exercices physiques se basant sur une méthode d'éducation physique : le KUNG.FU. De par leur caractère purement religieux ces exercices avaient pour but de protéger le corps des malades et des infirmités.

Dans la Grèce antique, on note l'existence et la primeur d'une pratique physique et sportive. La formation civique de l'individu passe par l'éducation physique des jeunes. Il fait certes chercher le sens de l'éducation grecque dans cette formation : c'est dans les citoyens que réside la force de la cité et il faut qu'il porte une âme vertueuse dans un corps plein de vigueur.

Si le sport moderne est né sans aucun doute en Angleterre, il n'en demeure pas moins que plusieurs auteurs tentent de donner une définition du sport

1-2. DEFINITION DU SPORT

Nous ne citerons que quelques unes :

- ✓ Sport, mot anglais dérivé de l'ancien français « Desportes » ou « Deport » qui signifie amusement.il désigne l'ensemble des moyens grâce aux quels le temps se passe agréablement : conservation, distraction, badinage, aussi bien que les jeux.

Selon le grand Larousse encyclopédique : « le sport serait l'ensemble des activités physiques sous formes des jeux individuels ou collectifs, donnant lieu à des compétitions pratiqués en observant certaines règles précises et sans but utilitaire immédiat ».

Pour LE BARON DE COUBERTIN : « le sport est un culte volontaire et habituel et l'effort musculaire intensif, appuyé sur le désir de progrès pouvant aller jusqu'au risque ».

Michel BELBENOIT nous donne les éléments communs à toutes les activités sportives :

- ❖ L'engagement physique
- ❖ Le jeu sans autre fin que le plaisir qu'il procure,
- ❖ La lutte (pour la victoire ou ; la performance, le respect de l'autre)
- ❖ La règle enfin adoptée à toute la variété des disciplines sportives, mais partout règles d'or, infrangibles, sacrées, l'essence du sport impliquant le fair-play, respect inconditionnel des lois écrites.
- ❖ Nous nous référons à la définition de Michel BELBENOIT que nous pensons plus complète.

1.3. LES OBJECTIFS DU SPORT :

Le sport est une activité reconnue d'utilité publique. Élément dynamique de culture, il figure au rang des options et orientations nationales dans tous les pays.

Le sport doit permettre d'élever le corps et l'esprit, du respect des valeurs et de l'éthique, en favorisant le développement des qualités physiques telles que la force, la vitesse, l'endurance, la souplesse, la puissance, la vivacité de reflexes...

Celui qui s'adonne au sport, le fait sans recherche d'un but utilitaire immédiat. Il y trouve divertissement de l'esprit, de l'éducation et le bien être du corps.

A voir le sport dans son contexte actuel, il y a lieu de se demander si ses objectifs ne sont pas tombés en désuétude.

Sur ce, nous allons essayer d'évoquer quelques fonctions du sport qui vont nous permettre d'avoir de rappeler ou de mettre en œuvre ces objectifs.

En effet l'éthique sportive joue un rôle très important dans le domaine éducatif. C'est ainsi qu'on peut évoquer le sport comme moyen éducatif qui fait partis de ces fonctions.

Le Sport, Moyen Educatif

Un certain nombre d'interventions ont montré que le sport est utilisé dans plusieurs domaines extra-sportifs comme moyen éducatif. Des auteurs comme CARL CEULEMANS a aussi étudié le domaine de la citoyenneté dans nos sociétés occidentales contemporaines, et a montré que la pratique du sport pouvait contribuer a promouvoir un équilibre autre que la demande croire individuel et la nécessaire vertu citoyenne. Dans un

autre registre on peut dire que le sport a d'autres compétences qu'il peut apporter dans le domaine du travail c'est-à-dire comment le sport peut permettre de développer certains nombres de compétences et d'aptitudes pour l'emploi comme la coopération et le leadership. L'utilisation du sport concerne l'outil éducatif, repose sur un certain nombre de vertu propre au sport, que au-delà de l'effort physique, le sport est un instrument de connaissance de soi. REMI BRAGUE a décrit la notion de « thumos » mis en avant par PLATON. Le « thumos » Intermédiaire entre nos pulsions animales et notre raison froide permet de nous définir comme être humain capable d'assurer un équilibre entre les exigences du corps et celle de la pensée le sport nous aide à cultiver cet organe et à maîtriser nos passions. Par ailleurs, il y a aussi une fonction de relation interpersonnelle.

Fonction De Relation Interpersonnelle

Le sport est l'un des modes par lesquels l'homme rencontre l'homme. Partenaire ou adversaires, ils se sont cherchés et ils éprouvent l'expérience de « l'être avec » sous de multiples formes. Les relations interpersonnelles constituent une fonction du sport tellement profonde que la pratique sportive solitaire surprend toujours : au demeurant celle-ci est assez rare ; et d'ailleurs en beaucoup de sport, elle serait impossible en fortiori dès qu'il y a compétition.

Bien qu'on loue la camaraderie sportive, le groupe de vrais « copains » l'esprit d'entraide, le respect de l'autre cette fonction est celle qui reste l'attente. Et un grand nombre attend également qui si à l'origine, ils n'étaient pas en quête de camarades, ils en avaient par contre dans le sport trouvé. Ces camarades d'ailleurs on les conserve lors même quand le sport actif est abandonné, et souvent c'est assistance au spectacle sportif ou le commentaire des événements sportif qui demeurent le lien.

Cette déclaration d'un de nos sujet exprime que ce phénomène lien général : « le sport est pour moi essentiellement un jeu qui me permet de retrouver avant, pendant et après des amis ». Et un sportif aussi authentique et éclairé que ROGER BAUNISTER : « il y a dans le sport un désir de trouver des liens d'amitié avec des gens de même affinité des amitiés qui se sont former dans ce « baptême de feu » ont une curieuse solidité ». « The Meaning Of Athletic Performance », in Baron Pierre de COUBERTIN (central Anniversary) UNESCO YONTH, INSTITUTE, GAUTING MUNICH.

Les relations interpersonnelles dont le sport est riche sont de plusieurs sortes. On pense d'abord aux jeux d'équipes en respectant les règles d'éthique ou comme le remarque J.

PREVOST, « la dimension même des équipes a rendu facile l'adaptation mutuelle et la fraternité ».

Par ailleurs nous évoquons une fonction du sport qui est la fonction de loisir pour ne citer que ces dernières.

Fonction de Loisir

« le loisir est un ensemble d'occupation auxquelles l'individu peut s'adonner de plein grés, soit pour se reposer soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégager de ses obligations professionnelles familiale et sociales ». Selon Dumazedier. Cette dernière est un fait pleinement évident que le sport s'est développé et établie en liaison en croissance des loisirs à l'ère de la civilisation industrielle. Et il est significatif que chaque nouvelle conquête du loisir se traduit par la montée du sport ; ainsi que les Navetanes pendant l'hivernage au Sénégal, la voile avec celle d'été pour ne citer que des phénomènes très apparents, il est certain par ailleurs que les sports de compétition, impliquant un entraînement de plus en plus poussé et absorbant, ne peuvent être pratiqués que dans une société laissant à l'individu un loisir quasi quotidien.

L'inerrance du sport au loisir n'est une réalité nouvelle. Ce qu'il est, cela la conjonction de loisir de masse a une pratique du sport qui tend A se généraliser à l'ensemble des jeux. Dans l'antique comme le rappel B. GUILLEMAIN « les significations du sport » à la page 482, les exercices du sport étaient le fait des hommes libres. « Seuls les hommes libres prenaient part aux jeux olympiques ».

Tout d'abord c'est une activité organisée susceptible aborder les individus ; le sport représente au plus haut point ce style actif. Ces attitudes actives que FRIEDMANN, RIESMANN, Doumazedier voit se manifester de plus en plus dans la nouvelle orientation des loisirs.

Ensuite, le sport, par la dépense d'énergie et les efforts qu'il impose répond aux besoins qu'ont les hommes modernes d'employer, précisément, dans leurs loisirs, le potentiel d'énergie physique et mentale que les conditions actuelles d'un travail plus facile laissent, s'accumuler ; et ils peuvent l'employer à des sports qui auparavant, étaient au de la de leur possibilités corporelles, émotionnelles et intellectuelles. Ce point a été souligné par MCLUTOCH aussi bien que par exemple par KALWIR HEINITA.

Non moins effective est dans le sport la deuxième fonction du loisir que discerne Dumazedier : le divertissement, lequel, précise t-il, « délivre surtout de l'ennui » et d'où n'ait la « recherche » d'une vie de complément, de compensation ou de fuite dans la diversion, ou

de fuite dans la diversion, l'évasion vers un monde de tous les jours ». Vers une civilisation du loisir p.28. En effet le sport offre aux hommes un changement d'activité et leurs permet de rompre avec la monotonie accoué de beaucoup de tache professionnelles. La fonction de divertissement ne semble pas seulement appliquée a l'ennemie qui procède de certains conditions de travail et de vie, mais aussi a celui qui menace d'oisiveté le temps de travail, et c'est ici que le coté absorbant et extraverti du sport est précieux à l'heure actuelle, ou occuper ses loisirs ne peut plus constituer un simple passe temps mais en parfaite adhésion aux règles établies qui constituent l'éthique sportive.

2- GENERALITE SUR L'ETHIQUE

2-1. DEFINITION

Ethimologiquement le mot éthique vient du mot grec « Ethikos »moral, qui concerne les mœurs.

C'est une partie dal philosophie qui théorise la morale, le plus souvent aux sens métaphasique de science du mal et du bien des liens derniers de l'homme et du fondement de ses valeurs.

Exemple : l'éthique de Spinoza qui étudie « les modes d'existences selon le bon et le mal ». (Référence dictionnaire de la philosophie).

Chez Aristote l'éthique est le trait des plaisirs et des peines « la science de la formation du caractère ». Elle concerne autant le report du caractère au bonheur et du bien qu'aux mœurs de mœurs de la communauté. Toujours dans le dictionnaire de la philosophie l'éthique concerne la morale, mais plus particulièrement les mœurs d'un groupe ou d'une société, les principes auxquels un individu adhère de manière spontanée et profonde ou qu'il s'est lui-même forgés. Aujourd'hui préféré ce morale pour désigner les habitus d'un groupe, son lien concret aux valeurs, quand un domaine bien particulier requiert un tel lieu, en raison de sa pratique propre et notamment de la nouveauté des problèmes qu'il pose.

- Habitus : sujet de disposition durable acquis par l'individu dans sa socialisation.

Concept utilisé par Durkheim, M. Weber... confère un rôle constitutif comme ensemble de schèmes inconscient générateur de pratique et de représentations. Selon M. Thomas c'est une activité aisée et heureuse qui caractérise ce sujet actif capable d'intérioriser la perfection vers laquelle il tend. (Référence dictionnaire de la philosophie).

2-2. CHARTE D'ETHIQUE DU SPORT

Considérant que :

- Le sport pratiqué selon des principes d'éthique est source de plaisir et procure bien être physique et social
- Le sport but récréatif que de compétition, se pratique avec fair-play, privilégiant les notions d'amitiés de respect de l'autre et de soi,
- Le sport saint et loyal exclut toutes formes d'agression, de violence, de tricherie, de discrimination et de dopage,

Sur ce nous allons citer les dix points dans cette charte d'éthique.

1. Le sportif souscrit au souci permanent de respecter ses limites physiologique et psychologique et son potentiel intrinsèque. Il refuse d'améliorer sa performance en absorbant des médicaments, des produits hormonaux ou en utilisant tout autre artifice. Il refuse toute prise de médicaments quand il n'y a pas carence,
2. Les parents de sportif mineurs, leurs entraîneurs les dirigeants sportif et les professionnels de la santé s'engagent à respecter l'article si dessus dans le cadre de l'entraînement de la compétition et amusement leur devoir de vigilance.
3. Les médecins refusent toute prescription contraire à l'article 1. Les entreprises et laboratoire pharmaceutiques en collaboration avec leurs distributeurs, surveillent la juste distribution de leurs produits par les sportifs
4. Les dirigeants sportifs les entraîneurs l'entourage sportifs reconnaissent valorisent l'éthique et s'engagent à le faire respecter
5. Les fédérations et les associations sportives nationale et internationale contribuent à promouvoir un sport sain respectueux des valeurs d'éthiques, favorisant ainsi l'équilibre et l'épanouissement de la jeunesse.
6. Les organisateurs impliquent dans les activités sportives aident à bannir toutes activités déloyales et s'opposent a toutes corruption.
7. Les responsables de l'enseignement, en particulier de l'éducation physique et du sport s'engagent à promouvoir ces principes d'éthiques et à exercer ainsi une action de prévention
8. Les médias s'engagent à faire connaitre ces principes fondamentaux et à dénoncer leur violation avérée,

9. Les personnes physiques ou morales soutenant financièrement le sport à ne donner leur appui qu'aux signataires de cette charte et à retirer leur soutien s'il y a transgression
10. Les autorités politiques veillent à la diffusion et au respect de ces principes et font progresser le droit national et international dans ce sens

Par ailleurs c'est dans cette optique que l'union nationale des clubs universitaires conscients de l'urgence d'une sauvegarde des valeurs du sport s'engage concrètement à mettre une charte pour un sport d'éthique.

2-3. LA CHARTE POUR LE SPORT D'ETHIQUE :

L'éthique du sport a pour fondement et pour objectif la défense de la dignité de l'homme par la réalisation d'une harmonie du corps, du cœur et de l'esprit. Il en résulte pour tout ce qui développe une activité dans le sport l'obligation d'une mission d'éducation et de formation qui vise à promouvoir :

- Le respect de l'adversaire, considéré d'abord comme un partenaire de jeu.
- La connaissance claire de soi, de ses formes et de ses limites
- La lutte contre toutes formes de violence et de tricherie et de 'engagement pour la défense de l'équité dans le sport,
- Le ménagement des équilibres de la nature,
- La prise en compte des qualités humaines des pratiquants qui reste impérieuse nécessité, le sport ne pouvant en aucun cas considéré comme une marchandise, simple objet de négoce, de spéculation et de profit.

C'est ainsi que cette union, nous présente également dix points que nous allons énumérer.

1. Ouvrir ses activités à toutes le groupes de populations et à proposer des programmes sportifs susceptibles d'aider au développement de l'individu et à son intégration sociale,
2. Offrir a ses pratiquants la possibilité de prendre des responsabilités et leurs donner les moyens d'acquérir la capacité d'une participation active au développement d'une société démocratique,
3. Veiller à ce que les règles régissent la vie sportive respecte prioritairement la dignité et la santé de l'être humain,
4. Lutter pour que les programmes d'entraînement soient adaptés aux besoins spécifiques des pratiquants et notamment des enfants.

5. S'employer à maintenir vivante les traditions régionales et à promouvoir la valeur esthétique du sport,
6. Eduquer à la protection de la nature, condition essentielle, aujourd'hui et demain pour la pratique du sport sain,
7. S'opposer à tout ce qui abuse du sport en suivant des intérêts qui lui sont étrangers
8. Former ses membres à l'action contre toutes formes de violence de corruption et de tricherie,
9. Faire son possible pour préserver l'autonomie du sport par rapport aux pouvoirs économiques et politiques,
10. Définir des relations de partenaires avec sponsor et médias dans un esprit de collaboration au service des fondements éthique du sport.

2-4. L'ETHIQUE SPORTIVE : POINT DE VUE D'UNE JEUNE GENERATION

Tout d'abord, une première série de questions peut être soulevée.

Quel regard portons-nous sur le sport et ses valeurs aujourd'hui grâce à notre petite expérience et notre formation pluridisciplinaire ? Toute force morale repose-t-elle sur l'éthique ? Comment les pratiques sportives sont-elles utilisées en EPS pour développer les forces et valeurs morales ?

Si le sport, par nature, nous emble un puissant allié pour développer les forces morales chez des individus. Néanmoins nous postulons que le sport est potentiellement facteurs des forces morales. En autant le sport éducatif l'EPS exploite l'éthique sportive que la société à parfois sacrifier pour des raisons diverses (économiques, politiques...) la place prise par le sport dans la vie quotidienne et dans les grandes... est une caractéristique forte de nos sociétés contemporaines. Le sport véhicule de nouveaux valeurs et de mythes à travers les héros comme C. Levis ou Z. ZIDANE. Ces sportifs sont admirés presque défier et assimilable à un idéale humain en raison de leur force physique et morale. Ainsi pour ces promoteurs l'éthique sportive sollicite et développe la volonté (la langue dans le jargon sportif), les sens de l'initiative, la capacité à se battre contre soi et environnement la résistance, le dépassement de soi, la tolérance à la souffrance, l'équilibre mentale en somme, elle permet l'individu d'agir et de réagir de s'adapter à n'importe quelles situations et circonstances. Il s'agit de vouloir plus et mieux. L'individu doit pouvoir grâce à ses forces morales mettre en œuvres des moyens et des savoirs faire divers.

Mais aussi être capable de modifier proprement et profondément son comportement. Toute fois le fondement ultime des forces morales réside dans les valeurs par lesquelles l'individu se bat, par rapport à son éthique personnelle.

En ce sens l'éthique n'est pas universelle : elle est l'affaire de chacun qui par son éducation, sa culture, son acquis (ou non), des principes, une morale, des valeurs... elle permettait de juger si une action est bonne ou mauvaise ainsi que les motifs et les conséquences d'un acte. La finalité de l'éthique sportive elle-même en fait donc une « science pratique » il ne s'agit pas d'acquérir un savoir lui-même mais de nous rendre à même d'agir de manière responsable. Chacun qu'il soit sportif ou spectateur, peut-y puiser des règles de conduites individuelles comme des valeurs collectives. Nous voyons dès lors qu'il n'est pas simple d'établir un consensus sur l'éthique sportive. En effet pouvons-nous définir ce qui est bon ou bien mauvais de manière absolue et universelle ? Nous ne le prétendons pas et proposons ici un point de vue culturel sur l'éthique. En effet par notre formation en STAPS notre regard est porté sur les valeurs attribuées au sport. Un des premiers promoteurs français de ces valeurs fut le baron P. De Coubertin, rénovateur des jeux olympiques éducatif par essence, le sport serait une éthique en acte le sport faisait appel à la contrainte sur soi-même, au sang froid de la physiologie, agissant sur le caractère et la conscience. En ce sens, il constitue au sens coubertinien du terme, un « agent perfectionnement moral et social ».

De plus on croit que l'éthique sportive repose selon Ehrenberg, sur le « mythe de justice mentocratique ». Le sport se base sur une égalité de départ imposé par les règles sportives qui permettent une incertitude totale quand à l'issue de la compétition, aussi celle-ci est faite pour que le meilleur gagne. Humilité dans la victoire, résistance dans la défaite fraternité dans l'effort respect du règlement ces principes sont fondateurs de l'éthique sportive, principes qu'on ne retrouve pas toujours dans sa pratique sportive. En effet il peut y avoir un décalage entre les forces morales requises et l'éthique d'un individu. En conséquent du fait des dérives liées à la compétition, infléchissant incurablement la morale sportive, nous constatons aujourd'hui l'émergence et la diffusion de nouvelles pratiques dites « libre », marquant ainsi d'après M. Le Breton « le rejet de la culture traditionnelle » (et avec celle son éthique dès lors l'éthique sportive semble concurrencé par le sport lui-même. Nous pouvons expliquer cela par le fait que le sport « colle mathématiquement » aux valeurs des individus et évolue avec elles. Par ailleurs, nous pouvons évoquer un point essentiel qui faut partir des bases de l'éthique sportive et qui concentre en lui plusieurs sens pour cette éthique sportive nous voulons le fair-play.

1. LE FAIR-PLAY

Lors de la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques, un athlète et officiel jurent au nom de tous les athlètes, juges et officiels de respecter les règlements qui régissent les jeux, « dans un esprit chevaleresque et pour la gloire du sport ». Le serment olympique porte donc sur deux aspects : l'observation des règlements et de l'esprit sportif. Le terme « fair-play » englobe deux notions même si par moment l'accent est d'avantage mis sur le règlement et en d'autre occasion sur l'esprit sportif. (Référence manuel d'administration sportive).

Le fair-play montre que les athlètes font partis d'une éthique sociale plus large : rejet d'actions violentes, de tricherie, d'abus de drogues ou de tous autres actes illégaux ayant pour but la victoire à tout pris. Les athlètes doivent prendre la défense du véritable esprit sportif et conserver ainsi au sport sa véritable raison d'être.

Le fair-play ne se définit pas par l'adhésion aux règles écrites. Il définit également l'attitude et l'esprit dont les sportifs doivent faire preuve dans leurs rapports avec des autres athlètes pour respecter leur dignité, ce qui exclu bien entendu tout recours à des abus physiques ou psychologiques. Essayer de se mettre à la place d'autrui et agir en conséquence. Le fair-play c'est avant tout un engagement personnel qui prend chaque individu.

La fédération sportive au niveau régional, national, et international contribuant au fair-play en faisant appliquer les règlements et en assurant la formation adéquat des entraîneurs, arbitres, juges médecins et autres officiels. Rappelons que les parents jouent un rôle primordial en encourageant le fair-play chez les enfants.

Au de là du fair-play on peut aussi noter le cas des règlements.

2. LES REGLEMENTS

Sans règlements, les compétitions ne pourraient avoir lieu et les sports qui n'observent pas des règles stricts disparaîtraient faute d'intérêt. De plus, veiller à l'observation des règlements et punir des infractions par des sanctions son important au bien être des athlètes.

Dans les jeux de l'antiquités les infraction aux règlements et la tricherie c'est-à-dire les infractions commises volontairement dans l'idée d'échapper a une sanction étaient punis sévèrement.

Dans les jeux modernes, une infraction grave et intentionnelle aux règlements peut entrainer la disqualification. Jusqu'à présent le cas de tricheries est rare que se soit dans les jeux antiques ou modernes. Lors des compétitions la présence des juges et des officiels décourages généralement toute envie de tricher.

Le serment olympique est plus qu'une formalité protocolaire : c'est la promesse solennelle des officiels et des athlètes se déclarant gardiens des règlements. Dans l'histoire de l'humanité, un serment a toujours mis en avant les devoirs d'un individu par rapport aux avantages immédiats que ceux-ci auraient pu retirer en enfreignant les règles. La responsabilité personnelle des athlètes à l'égard des règlements est à la base même du sport.

2-1. INFRACTION AUX REGLEMENTS

Certains athlètes enfreignent parfois délibérément le règlement par ce que sans certaines circonstances la pénalité qui leur sera accordée sera néanmoins en leurs faveurs. Par exemple le joueur de l'Uruguay lors de la coupe du monde en Afrique du sud qui a arrêté le ballon avec sa main contre le Ghana et c'est ce qui l'a fait qualifier en demi finale. Ceux qui défendent des pareilles pratiques l'antijeu diront que le règlement prévoit tous les cas d'infractions et qu'on peut par conséquent s'en servir. Pour il est contraire au moment olympique d'enfreindre volontairement les règlements même si on en accepte volontiers les conséquences.

2-2. PARTIALITE DES JUGES

Les juges peuvent se tromper en particulier dans les épreuves où le style compte beaucoup, et il arrive que les juges se trompent en toute innocence. Néanmoins, ils pourraient que les juges oublient leurs devoirs d'impartialité et en favorisant les concurrents d'un pays, d'un continent ou d'un groupe ethnique spécifique. Au cas où le favoritisme viendrait à se généraliser, la compétition olympique n'aurait plus aucune raison d'être. La première tâche des officiels et des juges est donc d'administrer les règlements avec impartialité conformément au serment qu'ils ont pris ; il s'agit ici d'un principe fondamental de justice dans toute société civilisée.

Par ailleurs on constate que les athlètes se dopent pour se dépasser.

3- LE DOPAGE

Il est vrais que de nombreux sportifs, pratiquant ou non, se forgent des concepts qui diffèrent souvent des définitions énoncées par des fédérations ou par des textes législatifs pour définir le dopage.

De très nombreuses définitions ont été données au mot dopage, toutes poursuivent le même objectif : interdire l'utilisation des médicaments destinés à augmenter le rendement de l'athlète tout en risquant de mettre sa santé en péril.

De nombreux sportifs pensent que le dopage est synonyme d'amphétamines ou d'anabolisants. D'autres croient que c'est l'emploi de stimulants dangereux pour la santé.

La réalité est tout autre. La première difficulté réside dans une définition exacte de dopage.

Il importe donc de tenter de définir le mot dopage. La définition du dopage énoncée lors du premier colloque européen sur le dopage réuni à VIRAGE en France depuis septembre 1963, cernait relativement les aspects médicaux et pourrait servir de base à une croisade antidopage raisonnée et raisonnable : « est considéré comme dopage l'utilisation de substances et tous les moyens destinés à augmenter artificiellement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique sportive et à l'intégration physique et psychique de l'athlète ». La définition à Virage a la très grande vérité de ne pas briser la liberté thérapeutique et le droit au sein du sportif atteint d'une affection médicale compatible avec la poursuite de ses activités sportives. Donc le dopage est un phénomène non seulement contraire à l'éthique du sport mais également passible de poursuite.

3.1- L'ADHESION DU SPORTIF :

Le dopage dans les pratiques du haut niveau n'est pas l'œuvre de dangereux dectiques, il nécessite au contraire l'adhésion du sportif qui gère individuellement sa préparation physique en son entraînement.

Le véritable débat éthique se situe sur l'unique plan de la déontologie médicale. Il suppose une réflexion sur les réponses apportées aux médecins aux demandent qui leurs sont faites par les sportifs de tous les niveaux. Car le dopage est une pratique qui se développe également chez les sportifs amateurs et chez les enfants. C'est dans ce contexte que le dopage est interdit. Par ailleurs il faut voir pourquoi il est interdit.

3.2- POURQUOI IL EST INTERDIT

Le dopage est interdit par ce qu'il porte atteinte aux aspirations collectives de l'humanité à l'excellence et aux joies inhérentes au sport. Il est également prohiber afin de protéger les athlètes contre :

- Les avantages illégaux dont bénéficient ceux qui emploient des produits ou des méthodes pour améliorer leurs performances
- Les effets secondaires potentiellement dangereux que peuvent causer certaines substances méthodes.

Au-delà des conséquences éthiques et médicales le dopage a également des implications juridiques. La distribution et la vente de produits interdits (les anabolisants, par exemple) sont illégales dans de nombreux pays sauf dans le cas d'utilisation thérapeutique.

3.3- LA DEPENALISATION DU DOPAGE

La loi du 05 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection des sportifs vise à améliorer l'efficacité de la lutte contre le dopage en accentuant la répression des trafics de produit dopants, en améliorant l'efficacité des sanctions disciplinaires à l'encontre des sportifs dopés et en développant la prévention du dopage. Affirmant spécifiquement l'harmonisation internationale des règles relative à la lutte contre le dopage, elle constitue la troisième, intervention de législateur en ce domaine depuis moins de 20 ans.

La répression du dopage introduite en 1965 par le premier texte visant à indiquer ce phénomène avait un caractère purement pénal. L'usage des produits dopant était considéré comme une contravention, l'incitation du dopage comme un délit. Une rupture décisive dans les modalités de répression du dopage intervient avec la loi du 28 juin 1989 qui dépénalise l'usage des produit dopants, faisant du dopé une victime, à l'instar du toxicomane. Restant seuls passibles de poursuites pénales ceux qui administrent ou appliquent des substances prohibées, ceux qui incite a leur usage ou facilitent leur utilisation. Cette conception de la répression du dopage a été confirmée par la loi du 23 mars 1999 et celle du 05 avril dernier. Ces deux derniers reformes n'introduisent en effet de changement que dans les modalités techniques de la prévention et de la répression à l'égard du dopage, mais ne modifient en rien le principe posé en 1989. La dépénalisation du dopage en milieu sportif s'est imposée pour des motifs d'efficacité en contradiction avec l'évolution générale des dispositifs répressifs dans notre droit. Cette dépénalisation pose des questions d'éthique juridique fondamentales en ce qu'elle cavale le sportif au rang de l'animal et hypothèque le principe même d'efficacité de la sanction.

3.4- LA DEPENALISATION POUR DES MOTIFS D'EFFICACITE :

Cette dépénalisation de la lutte contre le dopage, au profit exclusif de sanctions administratives a été envidée par des motifs d'efficacités pratiques. La dissuasion pénale ne fonctionnait pas puisque le phénomène du dopage prenait une ampleur croissante. En outre, la mise en œuvre du dispositif expressif prévu par la loi du 01 juin 1965 se révélait assez contraignante. Le texte disposait en effet que les prélèvements et examens médicaux à établir la preuve du dopage devaient être effectués sans contrôle médicale par des officiers ou des agents de polices judiciaires à la demande d'un agrée par le ministère en charge du sport. La lourdeur de cette démarche limitait les contrôles à des opérations d'envergures mais peu fréquentes et interdisant en pratique toute opération inopinée.

Par ailleurs, la disposition de l'infraction pénale entraîne de la démission morale de l'infraction, sanctionnée au même titre que la dimension matérielle. Cette dualité de la répression pénale disparaît au profit d'une sanction administrative qui se fonde de façon univoque sur un caractère matériel, à l'exclusion de toute dimension morale.

En effet la dépenalisation pour seul motif d'inefficacité de la répression pénale est le signe manifeste d'un double renoncement de la puissance publique. A défaut de pouvoir imposer le respect de la loi, celle-ci délègue la compétence répressive tout en la dénaturant.

Par contre l'éthique sportive ne se limite pas aux règlements au dopage.... Mais elle cultive aussi la citoyenneté. Le sport selon des principes d'éthique est source de plaisir et procure le bien être social. Selon les critiques de l'approche « atomiste » de la société, la pratique citoyenne s'est graduellement transformée en valeur instrumentale. La question du discours citoyen de l'éthique actuelle est de savoir dans quelle mesure peut fournir les moyens nécessaires à réaliser une conception du bien être. Face à ce processus de désintégration, beaucoup ont tenu un plaidoyer en faveur de la conception républicaine de la citoyenneté comme prônée par des théoriciens politiques telle qu'Aristote, Machiavel, Rousseau, Hegel, et Toqueville. Le citoyen républicain est un citoyen participatif, qui est imprégné par l'importance de l'intérêt général, et qui de part cette orientation publique à se perdre dans la collectivité. Mais une telle réponse républicaine pure et dure n'est elle pas trop idéaliste selon Aristote, l'homme est de part sa nature, un animale politique, qui, pour vivre pleinement sa nature devrait vouer sa vie à la participation aux affaires du « polis ». Le citoyen Aristotélicien est en même temps gouverneur et gouverné. Pour la plupart des citoyens modernes qu'Aristote n'aurait très certainement même pas appelés « citoyen » cet idéal citoyen est beaucoup trop éloigné de la réalité politique aujourd'hui pour que cet idéal puisse être considéré comme une alternative valable.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

Ce chapitre va présenter la méthodologie adoptée pour les besoins de l'étude. Celle-ci est faite à Dakar où nous avons eu l'opportunité de rencontrer certains acteurs du sport dans quelques disciplines. Nous nous sommes rendus dans leurs différentes fédérations comme à la fédération Sénégalaise de Basket ball, d'athlétisme et de football.

L'INSTRUMENT DE RECHERCHE :

1- L'ENTRETIEN

Pour la réalisation de cette étude l'entretien et l'analyse documentaire sont utilisés comme instrument.

L'entretien s'explique par la nature des études qui consiste à recueillir le maximum d'information auprès des personnes qu'elle cible. De ce fait nous avons élaboré :

- Des guides pour les commissions médicales
- Des guides pour les DTH des disciplines ciblées
- Des guides pour les administrateurs de différentes fédérations
- Des guides pour les acteurs

A ce titre nous nous sommes rendus dans les différentes fédérations précitées et dans certains clubs comme le Dakar Université Club (Basket et athlétisme), à l'ASFA (athlétisme), JARAAF (Foot) et dans quelques ASC qui ont évolué dans le mouvement Navetanes car ce dernier regroupe présentement les 80% de la jeunesse sportive.

2- LA POPULATION :

En somme, nous avons pu réaliser 45 entretiens auprès des différentes fédérations, ASC, acteurs et médicaux au ministère des sports, du chef de la division de l'animation sportive et aux directeurs techniques nationaux.

3- L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :

Elle a permis d'avoir des arguments solides relatif à la connaissance de l'éthique sportive, aux orientations qui lui sont assignées ainsi que leurs applications. C'est aussi que des centres sociologiques, des chartes d'éthique sportives, des textes réglementaires de l'éthique sportive (loi, règlements....) et les mémoires réalisés jusqu'ici à L'INSEPS (cf. référence bibliographique) ont été exploités.

4- TRAITEMENT DES DONNEES :

Pour le traitement des données nous avons procédé à la transcription directe des entretiens effectués. Sur ce point nous avons regroupé les informations obtenues à travers une approche thématique et nous avons pu identifier les facteurs qui peuvent pousser le sportif ou non respect de l'éthique.

5- LES LIMITES DE L'ETUDE :

Les limites de l'étude principalement de la rareté des documents liés a notre thème d'étude. Autrement dit l'insuffisance des documents relatifs à ce thème l'éthique de la pratique sportive s'explique par la rareté des études menées jusqu'ici sur l'éthique dans le sport.

Par ailleurs il y a aussi l'indisponibilité de certains acteurs ciblés, le manque de moyen pour le déplacement et le problème des inondations qui bloque la circulation pour le déplacement à l'intérieur de Dakar. Ceci nous a permis d'étudier à travers l'attitude du sportif tout ce qui peut entrainer le non respect de l'éthique dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III : ANALYSE ET COMMENTAIRE

DES RESULTATS :

Cette partie fait l'objet de la présentation des résultats obtenus aux cours de notre enquête ainsi que leurs commentaires.

Les investissements menés ont permis de mettre en exergue le vocabulaire qui peut pousser les acteurs de la population du sport au non respect de l'éthique et les problèmes fréquemment rencontrés par le sport. Ces points sont les thèmes suivants :

- ✓ Le sport : industrie mondiale
- ✓ Les ressources
- ✓ Des athlètes peu engagés ou non motivés

1- LE SPORT : INDUSTRIE MONDIALE

Dans cette partie on peut évoquer une partie qui touche essentiellement un point important dans la mesure où « la recherche effrénée de la performance, le souci d'être toujours le meilleur par n'importe quel moyen. L'exaltation du moi ont fini par dévier le sport de son éthique et engendrer des tricheries qui, parfois ont conduits à des situations dramatiques ». D'après l'ancien ministre du sport à l'occasion de l'installation de la Commission Nationale Antidopage. Sur ce on va essayer d'évoquer la recherche immédiate de résultat.

a) LA RECHERCHE IMMEDIATE DE RESULTAT :

De nos jours le sport moderne respecte toujours les fonctions qui lui sont assignés tout en se basant sur les règles établies. Son éthique qui est l'ensemble des valeurs qui gèrent la société et le sport lui-même n'empêche toujours pas les acteurs de dévier les règles.

En effet le sport fait parti des plus grandes entreprises. C'est dans cette optique qu'on a eu à recevoir lors de nos enquêtes des propos du chef du bureau des sport de l'UCAD : « les administrateurs, les acteurs et même les supporters font tout pour que leurs équipes gagnent. C'est ainsi qu'on voit de la tricherie, des fraudes d'identités, du dopage dans le sport d'aujourd'hui ». Cela veut dire que la société actuelle ne cherche que de résultat à tout prix. C'est dans ce contexte qu'on voit des athlètes qui commettent des erreurs en utilisant des substances qui leur permet de se dépasser tout en courant des risques de mort.

En effet, au XVIème, XVIIème siècle l'homme faisait du sport pour la santé, la gloire, du loisir... mais aujourd'hui avec la modernisation du sport, il est devenu une démonstration de force entre les nations, des populations et des personnes. On peut prendre l'exemple de la lutte

au Sénégal qui était un sport de loisir et de culture. Par ailleurs on assiste aujourd'hui selon l'infirmier de l'INSEPS, un phénomène qui est très grave et qui est le cas du dopage pour augmenter leur poids.

Par ailleurs nos entretiens nous ont fait recueillir selon Mr le directeur technique national de l'athlétisme, que le vocable économique est aujourd'hui très important à tel point enseigne que les athlètes font tout pour gagner. De ce point de vue on peut dire qu'il n'y a plus de respect des règles, ni de fair-play, ni de l'adversité et que si on sait que c'est tout cela qui engendre l'éthique sportive. En effet, le milieu sportif est devenu un lieu de business où on peut y voir du n'importe quoi, le fair-play qui était un atout pour les sportifs de montrer leur sociabilité ne l'est plus car la gagne est mise au devant de toutes activités sportives. Si on prend l'exemple du championnat Anglais le match d'Arsenal contre une équipe anglaise ou l'équipe d'A. Wenger avait marqué un but suite à une blessure d'un joueur de l'équipe adverse le coach n'était pas d'accord de la manière et que le match a été rejoué suite aux commentaires de la presse anglaise.

En somme à partir de cela on peut dire le fair-play avait gagné une place très importante dans le sport au niveau mondial mais on constate qu'aujourd'hui avec la présence des milliards dans le sport, le sportif cherche à gagner à tout prix. L'éthique sportive a perdu aujourd'hui toutes missions qui lui sont dévolues grâce à tous ces enjeux qui font que le sportif est prêt à rendre l'âme uniquement pour gagner.

Par ailleurs à côté de cette recherche effrénée de performance, le vouloir gagne avec n'importe quel moyen, ou aussi le fait de vouloir satisfaire les sponsors qui mettent beaucoup d'argent pour vendre leurs produits à travers le sport.

b) L'ECONOMIE DANS LE SPORT :

Aujourd'hui le sport comme pratique et comme spectacle, doit être financé et géré. L'activité sportive implique la consommation de biens et des services qui doivent être produits et qui ont un coût déterminant leur prix même lorsque ce dernier n'est pas acquitté directement par les sportifs. Mais vu la place qu'occupe l'économie dans le sport, les sportifs créent toutes les situations possibles pour gagner ou pour attirer les bailleurs. Dans cette optique, dans toute pratique sportive de compétition, le désir de vaincre engendre des excès, des comportements déviants qui découleraient ainsi de l'essence même du sport. La logique économique du marché, au travers de la recherche systématique de l'intérêt privé ne fait qu'exacerber cette nature profonde du sport qui existe à l'état latent. Les moyens économiques supplantent la finalité sportive. Faute de contre-pouvoir aussi puissant que les intérêts économiques engagés

dans le sport ou est passé de l'argent tabou à l'argent roi. Une transparence totale sur chaque liaison sport-économie est sans doute nécessaire à redonner le primat à la morale sportive, mais on a vu que la collecte systématique des informations qu'elle requiert n'est pas encore à l'ordre du jour. Par ailleurs, l'économie sportive occupe encore une fois une place importante dans les pays dont leur sport est très en avance et que cette dernière pousse le sportif actuel qui n'est plus animé par la gloire, par le fait d'avoir l'envie de retrouver ses amis, mais pour s'enrichir par n'importe quel moyen.

En tant qu'inquiétude, la domination de l'éthique sportive par les lois du marché. Si l'union européenne du sport devait voir le jour, elle aurait plus de chance d'être réalisée par le marché que sur la base d'un code éthique sportif communautaire. C'est ainsi que Umberto Eco écrit dans le Bavardage sportif : « s'il est vrai qu'une révision globale de nos rapports humains est en jeu, il faut qu'elle touche le sport ». Par ailleurs l'économie sportive a d'autres vertus comme le sponsoring qui occupe les 80% dans cette entreprise qui peut être lui aussi un facteur déviant de l'éthique dans le sport

c) POUR LA SATISFACTION DES SPONSORS

Le sponsoring est perçu dans le grand public d'abord comme un mot, de recette miracle avant d'être analysé comme une technique. Ce mot, en raison de son origine anglo-saxonne court le risque, comme celui de marketing ou de leasing, de choquer... Le risque est d'autant plus grand que les pouvoirs publics au nom de l'enrichissement du vocabulaire du tourisme ont proscrit son usage dans les correspondances, de documents et de productions de quelques natures que se soit qui émanent des administrations, services et établissements de l'état ou qui leur sont adressés. Vu tous ces intérêts le sportif est prêt à mettre tout pour une gain. En effet c'est dans l'optique de ne pas perdre son sponsor que même les dirigeants du sport sont un peu naïfs du côté de l'éthique dans le sport. Le sponsoring consiste en un soutien financier qu'une entreprise apporte à une activité sportive ou artistique à laquelle elle n'est pas directement liée. Il ressort de nos entretiens que même les structures qui dirigent notre sport négligent l'éthique sportive au profit du nombre important de sponsors car il faut négocier en même temps avec ces sponsors des animations pour la sensibilisation d'une éthique sportive. On constate au Sénégal surtout au niveau de la lutte que ce sont les sponsors qui assurent la majeure partie du paiement des lutteurs. Dans ce cas on peut dire que les lutteurs ont leur propre sponsor qui va leur permettre de gagner beaucoup d'argent en dehors du cachet du promoteur. Sur ce, ces derniers vont faire tout pour ne pas perdre leurs sponsors ce qui peut leur pousser à se dopper ou à dévier les règles mises en place.

Cependant les sportifs vont mettre tous les moyens qui peuvent leur permettre de gagner et qu'ils jugeront nécessaire d'être en faveur pour la satisfaction de leur sponsor. Par ailleurs dans le sport moderne le sponsoring joue un rôle très important mais ce dernier peut pousser les acteurs à dévier les valeurs et mœurs qui constituent l'éthique sportive.

Donc on peut dire que la recherche du sponsor ou pur la satisfaction des sponsors fait partis des facteurs essentielles qui font dévier le sport de son éthique. Par ailleurs cette dernière que tout sportif doit mettre au devant de la scène pour le développement du sport moderne ici et ailleurs. Les dirigeants aussi doivent prendre toute les dispositions pour le maintien de l'éthique dans le sport.

2- LES RESSOURCES INSUFFISANTES

L'éthique sportive souffre d'un déficit de ressources aussi bien humaines que matérielles et financières au niveau national.

a) INSUFFISANCE DES RESSOURCES HUMAINES

En ce qui concerne le dopage, la promotion du fair-play et les problèmes d'éthique, les organisations et les compétences spécialisées. Ceci peut se faire par le recrutement d'experts, l'embauche d'un spécialiste ayant de l'expérience dans le domaine ou l'embauche par contrat de personnel spécialisé. Ceci pourrait également exiger la formation du personnel. En effet, c'est la formation de ce personnel qui pourrait amener à comprendre le langage et les concepts de tout ce qui se rapporte au jugement, ou raisonnement et à la réflexion sur les questions d'éthique, c'est l'exemple d'un ancien ministre des sports nommé à la commission d'éthique de FIFA.

Par ailleurs, il ressort de nos entretiens avec des directeurs techniques nationaux, des présidents de clubs que « le bureau national de la commission d'éthique du CNOSS, si vraiment ce bureau existe manque de personnes expérimentées » selon l'ancien DTN du basket-ball sénégalais. D'ailleurs c'est ce bureau qui devait organiser des stages de formation dans les différentes fédérations pour que ces dernières à leur tour puissent former les administratifs de leurs clubs pour une bonne formation des acteurs sportifs.

Il y a aussi un déficit au niveau des arbitres car souvent c'est l'arbitre qui doit assurer la bonne marche du règlement tout en tenant les athlètes au cours de l'activité un langage d'éthique pour les remettre à l'ordre.

Au regard de toutes ces considérations, l'Etat du Sénégal n'octroie pas au sport sénégalais en son ensemble des moyens humains suffisants pour l'exécution de ces missions. Or, c'est à l'Etat qu'il revient de mettre à la disposition du sport sénégalais pour une bonne éducation de

la jeunesse qui couvre les 65% de la population sénégalaise. Mais les réalités présentement vécues par l'éthique sportive dans le monde en général et au Sénégal en particulier sont loin de refléter une telle disposition. Bref, les moyens humains font vraiment défaut dans l'éthique sportive.

Après les ressources humaines, quelles sont les ressources matérielles et financières dont dispose le sport pour mettre en œuvre l'éthique.

b) INSUFFISANCE DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES :

b-1- INSUFFISANCES FINANCIERES :

Le sport sénégalais est administré par différents services qui doivent bénéficier des crédits de fonctionnement suffisants pour la réalisation d'infrastructures, d'installation sportives, l'acquisition d'équipements, de matériels sophistiqués... Mais en ce qui concerne les ressources financières les mêmes problèmes surviennent.

Il ressort de nos entretiens que le sport sénégalais ne dispose pas de cadre pour qu'après prélèvement sanguin des analyses puissent se faire pour la détection des athlètes dopés. Ceci est dû au manque de moyens pour la réalisation de ces centres.

Par ailleurs même avec la présence d'une commission qui représente le Comité International Olympique cette dernière pêche à effectuer les missions qui lui sont dévolues.

On peut dire que cette commission bénéficie aujourd'hui :

- De fonds depuis son installation d'un budget de près de 60 millions de francs CFA jusqu'en 2006, traverse toujours des difficultés car selon Mr l'infirmier de l'INSEPS il y a que deux centres en Afrique, l'un en Afrique du Sud et l'autre en Tunisie, et ce qui empêche aux membres de cette commission de d'effectuer des voyages chaque fois qu'il y a compétition.

Ceci montre que le sport africain en général et sénégalais en particulier est toujours pour la préservation de l'éthique dans le domaine du dopage qui certes n'est pas facile à détecter faute de moyens. Par ailleurs nos fédérations ne disposent pas de moyens pour l'organisation des séminaires qui devraient avoir lieu chaque trois mois dans les différentes régions pour la sensibilisation sur l'éthique sportive. Etant donné que chaque fois on voit des acteurs qui ne connaissent pas le règlement de leur discipline, c'est à ce niveau qu'on voyait l'utilité de ces séminaires pour une bonne éducation de ces derniers.

A côté de ce secteur financier on peut avoir les ressources matérielles qui constituent les 60% pour la bonne marche de l'éthique sportive.

b-2- INSUFFISANCE DES RESSOURCES MATERIELLES

La pratique du sport exige l'aménagement des infrastructures et des équipements administratifs et sportifs pour assurer, en plus de la sécurité et de la gestion, une prestation de bonne qualité. Mais, il s'y ajoute les problèmes de moyens matériels en plus du manque de personnel. En fait, il ressort de nos entretiens que le bureau national de la commission d'éthique est constitué que de quelques membres et ne dispose pas du matériel adéquat pour effectuer leur travail.

Par ailleurs, ce bureau national se concerte à Dakar et ne fait le tour du pays pour faire un suivi de ses acteurs.

Certes, il ya des commissions dans certaines fédérations connues au niveau du football, mais cette dernière ne couvre que la ligue à cause du manque de matériels et cette commission a pour rôle de faire respecter le fair-play. Mais l'éthique sportive ne se limite pas au fair-play. Il ressort de nos entretiens que certaines commissions ne s'occupent que du respect du règlement du fair-play. Or le plus important pour certains par exemple le directeur technique national de l'athlétisme, et l'infirmier de l'INSEPS, se trouve être le phénomène du dopage, mais il est négligé parce qu'il n'ya pas de moyens pour faire fonctionner cette commission.

Par ailleurs, il ressort de nos entretiens que « dans certaines compétitions avant d'entrer dans le terroir, il ya des joueurs qui prennent du chanvre, d'autres prennent des médicaments ». Or même en temps crucial il est formellement interdit par la loi de fumer du chanvre indien.

Tout seulement il ya une insuffisance, voire même qu'il n'y a pas d'installations de centres médicaux, où d'analyses pour la détection du dopage, mais de surcroit, c'est l'Etat qui doit prendre toute les dispositions pour installer ces centres.

Notons par ailleurs que l'augmentation de la population sportive aussi constitue une entrave en ce sens qu'elle ne suscite aucune mesure d'aménagement sur le plan infrastructurel. Il n'y a pas de centres, ni des moyens pour le prélèvement sanguins.

Par ailleurs, on peut noter que ce manque de matériels pour la lutte contre le dopage ne dérange même pas le sommeil de nos dirigeants. L'éthique sportive est selon certains joueurs la première chose à inculquer dans la tête des sportifs.

Aujourd'hui seuls dans les centres études sports qu'on peut voir cette éducation. Le problème est plus grave dans le milieu de la lutte au Sénégal car on peut dire que selon toujours l'infirmier de l'INSEPS et le médecin du Dakar Université Club, les 90% des luttes se dopent donc le comité national de gestion de la lutte doit prendre toutes ses responsabilités pour mettre en place un centre d'analyse.

En vu de tous ces propos avancés, l'éthique sportive connaît de sérieux problèmes matériels.

3- DES ATHLETES PEU ENGAGES OU NON MOTIVES

Aujourd'hui, les acteurs des sports sénégalais manifestent peu d'engagement ou peu de motivation.

a) L'ENGAGEMENT DES ENCADREURS DANS DIFFERENTS SECTEURS

Bien qu'il ait des sommes symboliques qui représentent les salaires des entraîneurs dans certaines disciplines, il ressort de nos enquêtes qu'au-delà des entraîneurs il y a des encadreurs plus dynamiques qui sont laissés en rade. Et que ces derniers doivent occuper la plus grande partie de la formation de l'éthique sportive des athlètes, ces derniers vont s'acquitter de leur devoir d'assurer l'encadrement éthique du sportif, en s'engageant dans d'autres activités, dans d'autres secteurs de la vie. Ce phénomène va pousser à ces agents de ne pas penser à servir mais cherchant plutôt à se servir. Ceci pose un problème d'éthique et de loyauté de la plupart de ces derniers.

b) DES ACTEURS PEU MOTIVES DANS CERTAINS CLUBS SENEGALAIS :

Il ressort de nos entretiens avec beaucoup de responsables administratifs des clubs que les joueurs ne sont pas motivés pourvu de connaître les risques qui se présentent au non respect du règlement sportif.

Chez les athlètes le déficit de motivation semble être expliqué par le fait qu'il n'y a pas de suivi ni pour la jeune génération ni pour les stagiaires formés en organisant des conférences dans les clubs.

Cependant, les difficultés liés aux ressources et à la non prise en compte des exigences sportives par rapport à celles académiques qui devraient être le lieu de tous les acteurs sportifs semblent constituer les principales causes de ce phénomène sportif.

c) UNE MAUVAISE COOPERATION AVEC LES AUTRES SECTEURS

Aujourd'hui tout le monde (les esprits, les techniciens, le peuple) est conscient du fait qu'un système sportif viable ne peut être mis en place que si seulement si , il y a un système performant de gestion de l'éthique dans le sport et de prise en charge du sport, l'éthique sportive constituant la base essentielle, doit occuper une place de choix dans les stratégies menées par les différents présidents de fédérations. Malheureusement, les stratégies telles qu'elles sont élaborées, ne sont pas d'éthique et les autres secteurs de la pratique en est un vrai problème.

Autrement dit, dans les stratégies menées par les différentes fédérations pour une prise en conscience de développement du sport il y a certes une place réservée à l'éthique mais le problème est qu'il n'y a pas d'application de cette prise en compte par les autorités fédérales. L'échec de ce point essentiel du sport (dans toutes les disciplines au Sénégal) s'explique par cette mauvaise application de la volonté politique de développement nationale de l'éthique dans le sport.

4- UNE ORGANISATION ET UNE COMMUNICATION DES ACTIVITES SPORTIVES DEFAILLANTES

Au cours de nos entretiens il ressort que les acteurs ne sont souvent pas au courant des protestations de leurs clubs, les informations ne passent pas comme elles se devaient dans les équipes. Ceci semble relever d'un problème d'organisation et de communication relative à l'éthique sportive. Il y a un déficit d'informations au niveau des acteurs.

Par ailleurs, il ressort de nos enquêtes que la manière dont la promotion de l'éthique sportive est donnée pose problème. La presse dit souvent que Dakar est en avance sur les autres dans la pratique de l'éthique sportive. Ce problème aura connu conséquence l'absence de ce point essentiel de sport aussi bien des athlètes que des présidents de clubs. J'imagine de certains clubs n'est pas véhiculée. Ces problèmes, qu'en est-il de la condition de vie des sportifs ?

5- DES CONDITIONS DE VIE DES ACTEURS

L'autre facteur constituant une difficulté pour la promotion de l'éthique dans le sport se trouve être les conditions de vie des sportifs. L'éthique sportive semble connaître les déficits à tous les niveaux, humains, matériels, financiers, constitutionnels et motivationnels. En plus une insuffisance de sensibilisation des acteurs, une absence d'engagement des autorités qui dirigent les différentes structures, une inadaptation et une incohérence des textes par rapport à la pratique de l'éthique du sport.

A ce titre et à l'égard de toutes les réflexions émises ans l'éthique sportive, ce secteur a failli à ses missions d'où la nécessité de réviser les textes qui l'organisent.

CHAPITRE IV : DISCUSSION ET SUGESTIONS

1- DISCUSSION

L'éthique sportive peut être définie comme un ensemble de valeurs que génère la société en général et le sport, c'est une valeur sacrée que tout sportif doit respecter. C'est un concept qui est au quotidien de tous les sportifs, c'est en quelques sortes le respect des règles qui régit le jeu, le respect de l'autre, de l'esprit qui doit prévaloir dans l'acceptation de la défaite et de méditer dans la victoire. Vu l'importance de l'éthique, nous pensons que le sportif d'aujourd'hui a tous les atouts pour la respecter, pour que aussi son éthique soit respecté.

Le sport fait social total, il condense un ensemble d'attitudes (valeurs, représentations, comportements) constituant une diversité de médiations entre la société et l'individu. Les registres de médiations dont l'importance et la variété ont évolué au cours des années constituent un enjeu pour la compréhension et l'impact que les acteurs veulent donner au sport. Les effets du champ de la constitution du territoire sur les savoirs sociologiques légitimes dans le sport au cours de ces dernières années contribuent à orienter davantage l'heuristique sociologique vers ce qui sépare plutôt que vers ce qui nuit symboliquement, culturellement et socialement dans la sphère sportive. Aujourd'hui, un regain d'intérêt se manifeste pour les investigations des sociétés sur l'identification de ce qui constitue l'unité du sport.

Cependant, les vertus de l'éthique sportive ne vont pas perdre leurs valeurs car selon ses fonctions ces derniers comme le fair-play dans le milieu sportif est au quotidien de tous les sportifs. Par ailleurs, on peut dire que ce phénomène c'est-à-dire le fair-play est en train d'être cultivé pour que le sportif ait cet esprit.

Aujourd'hui on constate que partout dans le monde dans tous les milieux sportifs avant de commencer une compétition les organisations rappellent l'esprit du fair-play.

C'est l'exemple au Sénégal avec le mouvement « Navétane » au niveau des phases nationales de 2009-2010 qui s'est déroulé à Saint Louis dont le coup d'envoi a été donné par le premier ministre du Sénégal. Il disait que « ces compétitions ont été créées dans l'objectifs du fair-play, de rassembler la jeunesse sénégalaise ... ». Sur ce on peut dire que même partout dans le monde entier, les structures qui coiffent les différentes disciplines ont une commission qui fait régner l'esprit de fair-play. Par ailleurs, on a vu aussi au Sénégal lors de la finale de la coupe du Sénégal de Basketball qui a opposé le Dakar université club (DUC) à l'université Gaston Berger (UGB), les supporters ont fait circuler une banderole sur laquelle on a écrit : « fair-

play c'est le sport universitaire qui gagne ». Sur ce fait, toutes les autorités étaient contentes même si finalement on a assisté à quelques faits qui sont regrettables.

En somme, c'est pour montrer comment les responsables et les acteurs du sport sont maintenus dans ce domaine bien précis.

D'ailleurs, on peut aussi souligner le cas de la tricherie dans le milieu sportif qui est en train de gagner du terrain. Ce phénomène, rappelons le avec la main de T. HENRY qui a été l'objet d'un débat partout dans le monde, et où on peut le dire qu'il a même posé un problème au sein de la fédération française de football voire même entre les deux pays.

Par ailleurs, ce phénomène qu'on peut dire parfois prévu par la loi sportive, sauf que le législateur le considère comme étant des fautes simples. On peut dire que la tricherie si on peut le dire dépend de la psychologie du sportif. Sur ce, il faut remonter plusieurs décennies en arrière pour apercevoir les raisons d'une réflexion éthique sur la pratique sportive. Les témoins de la coupe du monde de football de 1954 se souviennent du sentiment d'injustice éprouvé au terme d'une finale dramatique où les excellents joueurs hongrois ne peuvent rien contre ses adversaires la tricherie. Les sportifs ont eu depuis lors, bien des occasions de se révolter contre la tricherie. L'inégalité dont ils sont victimes, ils le refusent au prétexte qu'elle est produite par des artifices aux effets malsains. Dans ce contexte une réflexion éthique du sport procède donc du mécontentement. Celui d'une majorité sportive énonçant une supériorité acquise par le moyen de la tricherie que cette majorité refuse. Certes, depuis plusieurs années la tricherie est présente dans le milieu sportif mais le législateur ne cesse de jour en jour de chercher des moyens pour éradiquer ce phénomène. Par ailleurs, on peut dire que ce sont ces cas de tricheries qui sont à l'origine des cas de violence chez nous dans le mouvement « Navétane ». En effet, même s'il y a un règlement qui est mis en place et qui prévoit ces actes souvent on peut dire que ce dernier peut être en faveur du fautif. En effet, on peut dire que les sportifs ne doivent pas se prendre comme des rivaux aussi et non comme des ennemis jurés, et ils doivent savoir que la vraie victoire ne s'obtient qu'en gagnant le respect de ses adversaires et en partageant avec eux les liens d'amitié, c'est ce qu'on appelle l'esprit sportif.

Dans la vie nous savons tous que nous devons faire du bien, mais nous nous trouvons parfois pour nous en dispenser. Le sport n'échappant malheureusement pas à des règles. L'esprit sportif si on peut dire est une valeur qui a beaucoup encouragé l'esprit de non représailles contre les injures ou les violences personnelles, si un sportif répond à celle-ci ou adopte une attitude belligérante pour s'en protéger « à l'avance » cette valeur de non violence ne veut plus rien dire. Dans ce contexte l'athlète a trouvé tout en place ce qui devra le guider pour

qu'il puisse appliquer les règles à la lettre. D'ailleurs, dans tous les domaines de la vie il y a un règlement à suivre qui guide la société donc le sport ne peut s'en passer.

Rappelons que sans règlement, le sport ne répondra pas à la définition qui lui a été affectée. Par ailleurs, on peut dire que le législateur a tout prévu pour que le règlement soit appliqué, donc force est que les acteurs du sport doivent reconnaître ce dernier qui est mis en place pour leur protection. Etant donné que le sport est régi par des règlements, tout sportif qui dévie ces règlements est sanctionné même si la sanction l'arrange le juge ne peut pas en faire autre. C'est juste pour dire quelque soit le comportement des acteurs le règlement est là. Donc, il ressort de nos entretiens, selon le directeur technique national de l'athlétisme, il faut toujours respecter les consignes, le règlement et les risques encourus. De ce fait, on peut constater parfois que le sportif connaît le règlement et que celui même qui fait ces bêtises volontairement tout en sachant que la sanction va arranger son équipe. En effet, le sport qui a une fonction éducative se base sur ces règles établies pour mettre ces acteurs à jour. C'est dans ce contexte qu'un ministre de la république disait que : « l'éthique est une source d'acquisition volontaire de règles pré établies et du principe de respect de l'autre ».

Or si le fait de respecter le règlement rime avec le respect de son adversaire. Dans cette optique l'éthique sportive joue un rôle très important dans la société sportive dans la mesure où elle socialise les acteurs et veille sur la santé en prévoyant une commission internationale anti dopage. Ces conditions déterminent le comportement sportif sur le stade. L'athlète, dit-on, est contraint à la faute. Le public l'en excuse parce qu'elle est commise comme par devoir dans l'intention de **prendre en toutes circonstances sur l'observant. Ainsi, la violence, jadis exceptionnelle**, devient progressivement justifiée par les enjeux. La tentative grandissante dominait l'autre en usant les moyens qui ne respectent pas l'autre, n'est pas l'apanage des sportifs équipés. La perversité de l'éthique sportive est une menace universelle entachant jusqu'à l'athlétisme, « noble » discipline olympique. Ce fut notoire aux jeux de Séoul, celui qu'on croyait dieu se révéla démon. Ben Johnson avait bafoué l'esprit de l'éthique sportive en se dopant.

L'éthique sportive a mis une croix sur le dopage de par sa charte qui dit en son article premier que : « le sportif souscrit au souci permanent de respecter ses limites physiologiques, psychologiques et son potentiel intrinsèques. Il refuse d'améliorer sa performance en absorbant des médicaments, des produits hormonaux ou en utilisant tout autre artifice. Il refuse toute autre prise de médicaments quand il n'y a pas de maladie ou toute prise d'hormone quand il n'y a pas de carence ». Cependant, le dopage a connu au cours des dernières années un développement considérable. Le constat doit être : le dopage est efficace

s'il ne transforme pas un athlète médiocre en champion. Le dopage améliore substantiellement les performances physiques. Dès lors, dans le contexte ultra concurrentiel dans lequel sont placés les sportifs de haut niveau, situation aggravée par les enjeux financiers de la majorité des compétitions sportives tout étant conscient qu'ils sont entrain de bafouer l'éthique sportive. Ces derniers se laissent tenter par l'usage des méthodes et de substances prohibées. Cette tentation apparait alors plus forte que la raison qui devrait la dissuader de mettre sciemment en péril leurs stars. Pour d'hypothétiques résultats à court terme. Il apparait illusoire aujourd'hui d'invoquer la contradiction manifeste entre l'usage du dopage et l'éthique sportive. Le législateur lui-même a renoncé à légitimer son action par cette réforme à l'éthique sportive. Ainsi, les réformes à la dimension éducative du sport, à l'éthique à l'image du sport à la perversion des bienfaits de la pratique sportive largement développée dans les rapports parlementaires rédigés à l'occasion de l'option de la loi du 28 juin 1989 dont le Sénégal s'en réfère, ont-elles disparu de ces mêmes travaux pour l'adoption de la loi du 23 mars 1989 et du 05 avril 2006. Ces références sont remplacées par la seule mention d'un objectif de protection de la santé publique. Sur ce, on peut dire que partout dans le monde le dopage est banni et que le Sénégal s'est résolument inscrit dans la ligne des instances internationales en adhérant à l'Agence mondiale Antidopage et en paraphant le code Mondial Antidopage lors de la conférence de l'Agence Antidopage tenue à Copenhague en mars 2003. Par ailleurs, conçu comme l'utilisation de supra-moyens le dopage est la conséquence de ce qu'on appelle aujourd'hui sport argent, la quête de gain. Mais partout, pourtant dans le monde le sportif de haut niveau est bien payé donc pourquoi il se livre au danger permanent que draine ce fléau qui est entrain de faire ravage psychologique dans le monde sportif.

Par ailleurs il ressort de nos enquêtes qu'il existe des commissions surveillance pour la lutte anti dopage au niveau de l'athlétisme. Selon le directeur technique national de l'athlétisme que : « les athlètes qui sont dans le tableau de l'IAAF (Fédération internationale des Associations d'Athlétisme) peuvent être contrôlé d'une manière inopinée par des agents envoyés par cette structure »

Pour illustration, on peut donner le cas Ndiss Kaba BADJI qui a été victime de ce contrôle. De ce fait, seuls les athlètes qui ne sont pas dans le tableau peuvent prendre des risques de se doper. En effet, le constat qu'on a fait est que seule cette structure au niveau local est sous un contrôle pareil. En plus selon l'infirmier à l'INSEPS qui nous fait savoir qu'au niveau de lutte sénégalaise on constate que 90% de ces lutteurs se dopent et qu'à sa connaissance il n'y a pas de visite. Par ailleurs, on peut remarquer que dans ce milieu qui regroupe aujourd'hui une bonne partie de la jeunesse l'éthique sportive n'est pas valorisée car les luttes prennent

aveuglément les médicaments sans se rendre-compte que c'est dangereux pour leur santé. Il ressort de nos enquêtes d'après un lutteur qui disait que même dans les villages les plus reculés du Sénégal les jeunes lutteurs prennent des substances pour augmenter aussi leurs capacités physiques. Par ailleurs il disait même que dans leurs coins il n'y a jamais eu de personnes qui leur conseillent concernant l'éthique sportive. Sur ce fait, on peut dire le fait de centrer tout à Dakar n'est pas bonne marche de l'éthique sportive au Sénégal pour un pays qui veut conserver sa dignité dans ce domaine doit décentraliser pour que si ses talents viennent dans l'élite qu'ils n'auront pas de problèmes pour s'adapter dans l'éthique sportive. Le Sénégal doit dépasser ce niveau de négligence.

Par ailleurs il ressort de nos enquêtes que « dans l'arène l'argent a pris le dessus sur la dignité ». D'après le vice-président du CNG (comité national de gestion de la lutte) chargé de la lutte sans frappe. Selon lui, les combines font très mal aussi aux amateurs qu'au CNG car cela traduit beaucoup de choses. Si l'on constate que d'après le règlement mis en place par le CNG aucun lutteur ne doit pas faire de la combine donc tout lutteur n'ayant pas respecté cette règle dévie le règlement. D'abord cela signifie qu'il n'y a plus l'esprit de gagnant. C'est la loyauté dans la compétition. Les gens ne sont pas des ennemis mais des adversaires pendant quelques secondes seulement. Les promoteurs se débrouillent pour organiser les compétitions. Mais les combinards s'arrangent toujours bien avant la compétition pour dire que telle personne va gagner. Avant la lutte c'était un problème de dignité. Maintenant l'argent a pris le dessus. Si vraiment un lutteur veut donner son conjoint une victoire avant le combat c'est indigne. Mais ils n'ont pas le droit de tricher sous prétexte que c'est un ami. C'est le premier aspect. Le second quand l'habitude de faire des combines on perd la compétitivité. On sait que la compétitivité c'est dans la tête. Un sportif qui « je veux » il peut. Mais s'il n'a pas cela dans la tête quand il devra défendre son pays, il n'aura pas cet esprit, tandis que l'autre veut gagner mais lui ça ne lui gêne pas de perdre et il peut même trahir son pays. Dans ce contexte on peut dire qu'un lutteur qui accepte de laisser passer quelqu'un en évoquant de l'argent où le parent est capable de faire perdre son pays pour de l'argent. De ce fait, on peut dire l'éthique sportive qui est à la base de tout cela. Un sportif qui n'est pas formé ou qui n'a pas reçu une éducation sur ce phénomène ne va pas connaître les risques encourus.

Certes le dopage est moins fréquent dans les pays sous développés, mais les autorités peuvent toujours prendre des précautions pour éradiquer ce phénomène. Par ailleurs, la recherche effrénée de résultats qui fait parti des causes qui freinent l'éthique sportive dans nos pays dans ce cas, les dirigeants doivent revoir la barre des enjeux mis en place. Si le sportif cherche à voir ou à faire une performance qui va lui permettre d'avoir un contrat les plus élevés leurs

dirigeants ont le rôle de les mettre dans de très bonnes conditions pour que ces derniers n'utilisent pas des substances pour augmenter leurs capacités physiques. On peut dire l'avancée de l'économie dans le milieu sportif est un facteur incontournable pour que les athlètes restent dans leurs performances naturelles et que les administrations de différents clubs au niveau national doivent se battre pour avoir des sponsors qui peuvent leur prendre en charge leurs athlètes. Si on sait qu'actuellement partout dans le monde dans tous les grands clubs se sont les sponsors qui amènent les 60% de leurs économies et que c'est avec ces ressources qu'ils payent leurs joueurs.

En somme tous ces facteurs précités et qui sont parfois à l'origine du non respect de l'éthique sportive peuvent prendre en compte par les différentes fédérations et associations sportives pour qu'ils puissent maintenir leurs athlètes dans le respect des règles et valeurs qui constituent l'éthique sportive.

2- SUGGESTIONS

Face aux différents problèmes rencontrés pour une bonne application de l'éthique dans le milieu sportif au Sénégal et partout dans le monde et la nécessité de stratégies d'intervention efficaces, ou se doit de situer les responsabilités et de proposer des solutions.

D'autant plus que l'éthique sportive permet de respecter les facteurs fondamentaux pouvant aider à tenir ses performances sportives optimales.

C'est ainsi qu'il faut :

- Promouvoir le fair-play dans le sport c'est à dire qu'on doit encourager le fair-play de manière chez tous les sportifs. Les changements de comportements commencent par l'éducation.
- Promouvoir les méthodes de fair-play, c'est encourager tous ceux qui aiment les compétitions sportives à en appliquer les principes dans leur vie quotidienne. Pour cela :

❖ Les participants doivent :

- Coopérer avec les coéquipiers, les entraîneurs, les officiels et mes adversaires et traiter chacun d'entre eux avec respect.
 - Ne pas essayer d'obtenir un avantage injuste sur leurs adversaires
 - Connaître les règles et les appliquer à la lettre
- N'utiliser aucun langage vulgaire et ne pas insulter les adversaires les entraîneurs ou les spectateurs.

❖ Les éducateurs doivent :

- Aider les enfants à comprendre l'esprit sportif
- Enseigner que la violence est inacceptable
- Faire prendre conscience aux sportifs que le style de jeu pratiqué par certains athlètes professionnels ne respecte pas nécessairement l'éthique sportive.

❖ **Les entraîneurs doivent :**

- Ne jamais se disputer avec les officiels ou d'autres entraîneurs en présence des joueurs ou des spectateurs.
- Respecter à la lettre l'esprit du règlement et réprimander ceux qui ne s'y conforment pas.
- Décourager l'attitude de « vouloir gagner à tout pris »

❖ **Les parents doivent :**

- Ne jamais remettre publiquement en question les décisions des officiels
- Expliquer à leurs enfants que les bagarres et les abus ne sont acceptables dans aucun sport.
- Accepter et encourager les initiatives de fair-play patronnées par les pouvoirs publics nationaux et internationaux.

❖ **Les administrateurs**

- Offrir, dans le cadre de cours pour entraîneurs, une formation sur l'esprit sportif et le fair-play.
- Expliquer clairement que la violence et tout comportement contraire à l'esprit sportif sont inacceptables sur un terrain de jeu
- Etablir un programme de récompense pour le fair-play
- Condamner toute violence et respecter le fair-play

Par ailleurs, nous pensons que si les sportifs respectent cela nous aurons dans nos pays une pratique sportive saine et dans ce cas le sport va retrouver son éthique. Cependant, on peut dire que l'éthique va atteindre son rôle dans le milieu sport. A côté de ces points pré cités nous avons encore d'autres points pour le dopage comme :

✓ **La mise en place des contrôles antidopage :**

Toutes les fédérations nationales devraient renforcer leur coopération avec les fédérations internationales afin de bénéficier de moyens de contrôle anti dopage. Les contrôles devraient avoir lieu à la fois lors des compétitions et hors compétitions. Les contrôles doivent avoir lieu au moment où les substances interdites risquent d'être prises. Par conséquent les testes hors compétitions sont une partie indispensable de tout programme de contrôle. Tout athlète qui

améliore constamment ses performances doit être automatiquement contrôlé. Les disciplines sportives notamment l'athlétisme, la lutte, le football (surtout les Navétanes) doivent être privilégiés dans se programme anti dopage car on constate que la majeure partie des pratiquants de ces disciplines se dopent régulièrement. Par ailleurs, pour une compréhension et d'éducation sur l'éthique il faut des campagnes d'information, d'éducation sur la pratique de l'éthique sportive. L'information et l'éducation doivent commencer dès les cours d'éducation physique et sportive et l'entraîneur doit être informé du rôle de l'éthique dans le monde du sport afin de passer le message. Ces derniers ont un double rôle d'information et d'éducation, c'est par exemple justifier le respect inconditionnel des différents cas qui sont anti sport et qui font sortir le sport dans le cadre de l'éthique et expliquer aux sportifs surtout les plus jeunes les procédures à adopter l'éthique. L'éducation, c'est les convaincre de participer à un « sport propre » qui exclut toute tricherie avec les autres et par rapport à soi-même.

L'éducation peut démontrer ainsi aux jeunes que les voies sont multiples pour accéder à la vérité et qu'il convient pour aboutir après une bonne réflexion de s'engager dans une voie avec passion et motivation, confiance et dignité.

CONCLUSION

Comme dans toutes les sociétés, l'éthique occupe une place importante dans les politiques de développement des pays. Cette éthique qui est le respect des valeurs et mœurs a aussi une place dans le monde du sport. Mis en œuvre par différents avec de multiples finalités, le secteur étudié ici c'est-à-dire l'éthique sportive qui en constituant la base essentielle connaît une situation de crise. Dans ce domaine, cette réflexion analyse les facteurs explicatifs d'une telle et les voies de solution à dégager. Notre étude est centrée sur le rôle de l'éthique sportive. Il s'agit de s'interroger sur les intentions affirmées et les velléités.

Dès lors trois objectifs ont été fixés ; un objectif général qui consiste nous interroger sur les missions dévolues à l'éthique du sport. Deux objectifs spécifiques dont l'un permet de diagnostiquer les problèmes par les sportifs pouvant les pousser à ne pas respecter les règles sportives et l'autre d'envisager des suggestions pour la redynamisation de l'éthique dans le sport qui constitue sa base essentielle.

Ainsi le premier objectif est atteint dans la revue de la littérature de notre étude. Nous nous sommes interrogés sur la place de l'éthique dans le sport pour connaître son impact au niveau national et international et pour renforcer son application dans le monde sportif et avons justifié l'importance de cette interrogation à travers des recherches menées dans la présentation des résultats lors de nos entretiens.

En ce qui concerne le second objectif, nous l'avons dégagé en faisant recours à une méthodologie qui repose sur l'entretien et l'analyse documentaire.

Grace à ces deux outils méthodologiques, nous avons réussi à analyser les orientations de l'éthique dans le sport ainsi que les conditions de réalisation dans les dispositifs du sport au Sénégal. Il découle de cette étude une identification de certains problèmes pouvant limiter le développement de l'éthique sportive au niveau national et international. Le facteur limitatif à considérer reste essentiellement la cohérence la pertinence de la politique de l'éthique sportive par rapport aux exigences de la charte de l'éthique dans le sport. A cela s'ajoutent, en plus des problèmes économiques, des acteurs peu engagés, des problèmes de moyens à tous les niveaux. D'une manière générale nous avons noté un décalage significatif entre ce qui est dit et ce qui s'est passé. Alors, nous avons dégagé des voies et solutions quant aux difficultés retrouvées dans l'éthique sportive. Les suggestions dégagées sont centrées sur une redéfinition des orientations assignées à l'éthique sportive, un renforcement des moyens, une sensibilisation des acteurs sur l'importance de l'éthique dans le domaine du sport. Par ailleurs, l'efficacité des suggestions proposées plus des acteurs c'est à dire ceux qui fréquentent

le milieu sportif : dirigeants des différentes fédérations et de l'Etat qui doivent mener une politique du respect de l'éthique dans le sport ; ils sont les principaux vecteurs de la réussite et du rayonnement de cette dernière. Cependant, l'Etat doit s'acquitter de son devoir de permettre à sa jeunesse de s'adonner à la pratique de l'éthique dans le sport dans les conditions saines et meilleures.

Quant aux acteurs qui sont peu engagés ou non motivés, ils doivent favoriser de par leur engagement en tant qu'acteur la bonne pratique de l'éthique dans le sport. La communication, la concertation et le dialogue sont impératifs aujourd'hui autour de la communauté sportive. De ce fait, notre étude qui est de savoir le rôle de l'éthique dans le sport au niveau national et international nous a permis de connaître son impact dans le milieu sportif. Les suggestions à dégager quant à une relance de l'éthique sportive, permettrons de donner au sport son lustre d'avant. En fin cette étude nous a permis d'élaborer des relations pertinentes sur les différents secteurs du sport au Sénégal et partout dans le monde. Qu'en serait si le sport perdait catégoriquement son éthique ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES

Manuel d'administration sportive : Comité International Olympique

Dopage aux jeux Olympiques ; Dr Jean Pierre de Mondenard : la triche récompensée

Que sais-je ? L'économie du jeu

Chapelet Jean : le système Olympique Presse Universitaire de Grenoble, France 1994

Dictionnaire Petit Larousse Illustré, 2004

Le grand Larousse encyclopédique

RAPPORTS

Leçon inaugurale du juge feu KEBA MBAYE 14 Décembre 2005

Discours du ministre des sport Mr Youssoupha NDIAYE 2003

Dr Séne , document portant sur la Commission nationale de lutte contre le dopage

MEMOIRE

MADIOP DIOP, la pratique et la conception du dopage

WEBOGRAPHIE

Google .com

wikipedia

ANNEXE

Guide d'entretien pour les commissions médicales.

- 1- Que savez-vous de l'éthique sportive ?
- 2- Qu'est-ce qui aujourd'hui est à l'origine de ce phénomène ?
- 3- Y a-t-il une commission de contrôle du dopage au Sénégal ?
- 4- Que suggérez-vous pour l'éradication de ce phénomène ?

Guide d'entretien pour les DTN

- 1- Que savez-vous de l'éthique dans le sport ?
- 2- Qu'est-ce qui peut être à l'origine du non respect des règles et valeurs qui régissent le sport ?
- 3- Pensez-vous que l'économie est le facteur principal de ce phénomène ?
- 4- Que proposez-vous pour un retour éventuel de l'éthique dans le sport ?

Guide d'entretien pour les administrateurs :

- 1- Que savez-vous de l'éthique sportive ?
- 2- Quelle est la place de l'éthique dans le sport ?
- 3- Que faites-vous pour que vos athlètes respectent l'éthique ?
- 4- Quelles sont vos suggestions ?

Guide d'entretien pour les acteurs :

- 1- Que savez-vous de l'éthique sportive ?
- 2- Qu'est-ce qui vous pousse à ne pas respecter les règles établies ?
- 3- Est-ce que vos dirigeants vous invitent à respecter l'éthique ?
- 4- Selon vous, comment peut-on faire pour que l'éthique retrouve son rôle dans le milieu sportif ?